Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251224-2025_149_DEB-DE

# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Séance du 18 décembre 2025

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 33 | 23 | 32 |

| Vote |
|---|
| Pour : 32 |
| Contre : / |
| Abstention : / |

| N° de la délibération |
|---|
| 2025-149 |

L'an 2025, le 18 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 12 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 12 décembre 2025.

**Présents (23)** : **M.** TROADEC Christian, Président

**Mmes** : BERNARD Danie, BOULANGER Catherine, BOULZENNEC Isabelle, BOUSSARD Laure, KERFERS Jocelyne, LE GUEN Annie, LE GUERN Isabelle, MAZEAS Jacqueline, MOISAN Viviane, PENSIVY Patricia

**MM** : COTTEN Daniel, COTTY Stéphane, LE LOUARN Eric, FEAT Samuel, GALGUEN Mickaël, GOUBIL Didier, LE CAM Alain, LE BIHAN Erwan, LE FER Etienne, LE MOROUX Cédric, QUILTU Jacques, URIEN Patrick,

**Absent(s) ayant donné procuration (9)** : AUFFRET Ludovic à MAZEAS Jacqueline, FAUCHEUX Olivier à COTTEN Daniel, GUILLEMOT Hélène à TROADEC Christian, COGEN Dominique à KERFERS Jocelyne, BOULANGER Vincent à BERNARD Danie, YVINEC Jérôme à LE GUERN Isabelle, NEDELLEC Philippe à URIEN Patrick, KERDRAON Anne-Marie à BOULANGER Catherine, LE GOFF Bruno à QUILTU Jacques

**Absents:** BERNARD Jo

**A été nommé secrétaire** : COTTEN Daniel

## D2025-149 Prolongation de la convention 2023-2026 avec le SDEF pour la réalisation du PCRS (Plan de corps de rue simplifié)

*Rapporteur : Samuel FEAT* *Technicien référent : Thibaud COLLIOU*

Annexe : Av_PCRS_Convention_PoherCo

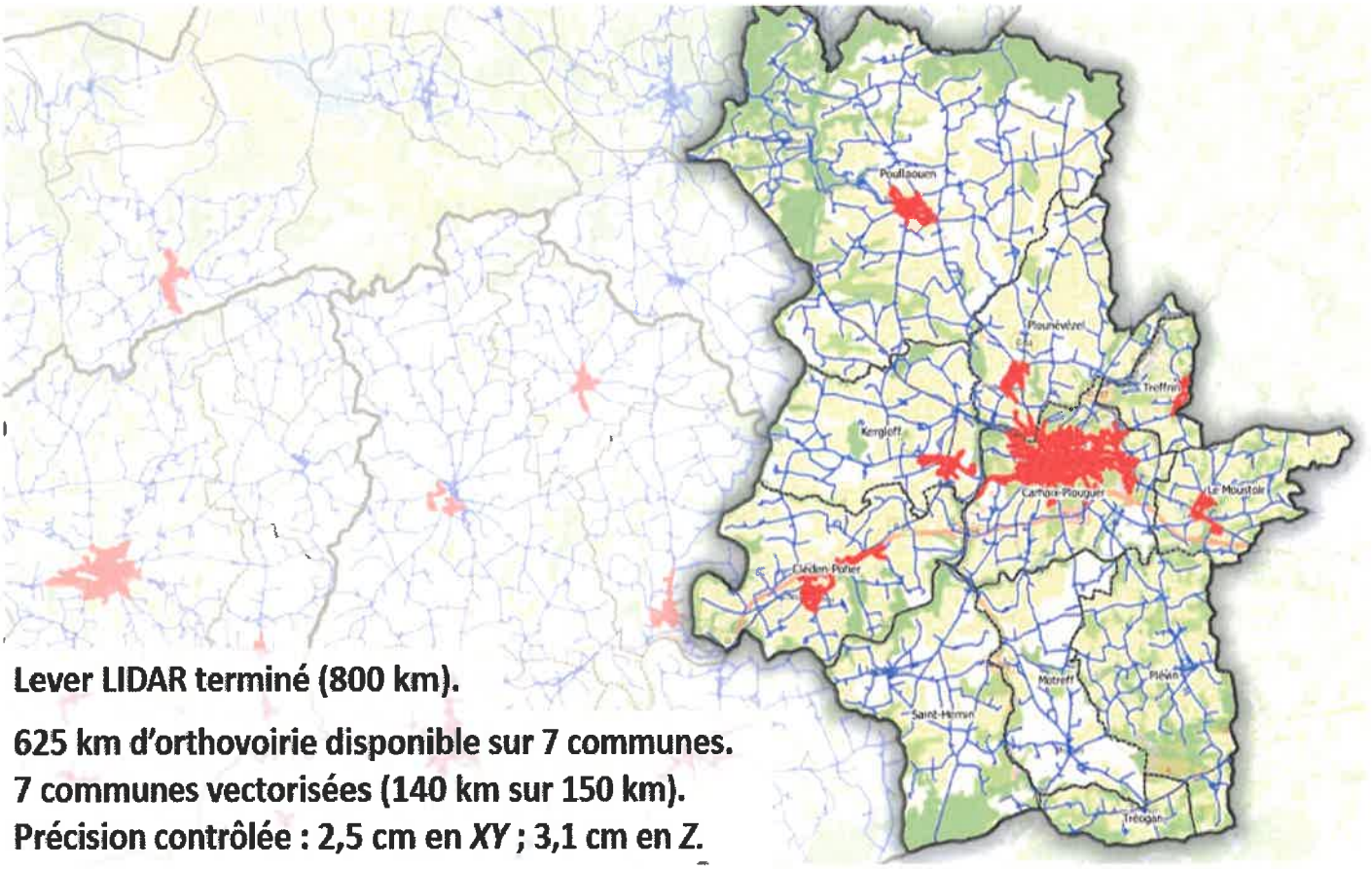
Par délibération du conseil communautaire du 01 octobre 2020, Poher communauté a validé la convention cadres de partenariat pour la constitution du Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) et la convention particulière de partenariat pour la constitution du PCRS avec le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère.

Pour rappel, La constitution du PCRS s'inscrit dans le cadre de la réforme « anti-endommagement des réseaux » (ou réforme « DT-DICT » du 1er juillet 2012. Cette réforme impose aux gestionnaires de réseaux, dont le SDEF, de détecter en classe A (précision 10 cm) tous leurs ouvrages, tronçons d'ouvrage ou branchement.

Dès le 1er janvier 2026, dans le cadre des réponses aux DT-DICT, tous les gestionnaires de réseaux auront l'obligation de les faire figurer sur un référentiel unique, lui-même établi en classe A et partagé entre tous les maîtres d'ouvrage, entreprises de travaux et exploitants de réseaux : le PCRS.

**Le SDEF a fourni début novembre un état d'avancement sur le territoire de Poher communauté.**

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251224-2025_149_DEB-DE




**Lever LIDAR terminé (800 km).**

**625 km d'orthovoirie disponible sur 7 communes.**
**7 communes vectorisées (140 km sur 150 km).**
**Précision contrôlée : 2,5 cm en *XY* ; 3,1 cm en *Z*.**

Sur l'année 2026, les communes de Saint-Hernin, Motreff, Plévin et Tréogan seront vectorisées.

Concernant Poher Communauté, la convention particulière arrivant à terme le 3 décembre 2025, le SDEF propose de la prolonger par avenant jusqu'au 31 décembre 2025. (Avenant en annexe)

A l'initiative du SDEF, il est proposé une présentation aux élus courant janvier 2026.

***Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :***

- ***Valident la prolongation de la convention de partenariat pour la mise à jour et la diffusion du Plan du Corps de Rue Simplifié et autorisent le Président de Poher communauté à signer l'avenant.***

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 19/12/2025
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

POHER COMMUNAUTE